

RENOUER - RENOUvellement des actifs

RENOUvellement des actifs : coopERation entre organisations locales pour l'accompagnement de nouveaux projets



Regards croisés sur les freins à l'installation en agriculture et les leviers d'action CASDAR Co-Innovation RENOUER

Table des matières

Contexte du projet.....	3
Les freins à l'installation	3
Eléments de contextualisation et déroulement des Focus Group	5
Les leviers identifiés pour répondre aux freins à l'installation	5
1. L'image des métiers agricoles, l'ouverture du monde agricole aux nouveaux porteurs de projet	5
2. La complexité administrative et la lisibilité du parcours à l'installation	9
3. L'accès au foncier et à l'outil de production.....	12
4. L'accès au capital et aux financements.....	14
5. La faisabilité technico-économique des projets, les conditions de travail	16

Contexte du projet

Le projet RENOUEr - RENOuvellement des actifs : CoopERation entre organisations locales pour l'accompagnement de nouveaux projets – vise à caractériser les nouveaux porteurs de projets à l'activité agricole ainsi qu'identifier leurs attentes et besoins dans leur parcours à l'installation. De plus, grâce à son partenariat unique, le projet RENOUEr essaie d'élaborer des modalités de coopération entre organisations de développement pour traiter un enjeu qui implique une pluralité de structures. Ainsi, pour répondre à ces objectifs, des enquêtes ont été menées pour identifier les freins à l'installation de porteurs de projet qui ne se sont finalement pas installés. Ces résultats ont été discutés lors de Focus Group, dans l'Ouest et en Auvergne, permettant aux acteurs de ces deux territoires de s'exprimer sur ces freins et d'évoquer des pistes d'amélioration. Ces leviers ont par la suite été repris et analysés lors du COPIL du projet RENOUEr à Angers le 25 juin 2025. La suite du livrable propose une synthèse des discussions et éléments émergents.

Les freins à l'installation

Chaque année, près de 21 000 individus se rapprochent du Point Accueil Installation (PAI). Cependant, on remarque que moins de la moitié d'entre eux, probablement le tiers, parviennent à s'installer, révélant ainsi un "gap" dans le processus d'installation. Il est alors nécessaire de s'interroger sur les freins rencontrés par les porteurs de projets ayant abandonné leur projet, lors de leur parcours à l'installation. Dans une étude menée par Inès Gobé, dans le cadre du projet RENOUEr, 60 individus ayant abandonné ou n'ayant pas donné suite à leur projet après avoir contacté le PAI ont été interrogés dans le but d'explorer les freins à l'installation auprès de porteurs de projets. Ainsi plusieurs freins ont été évoqués par les personnes enquêtées et bien que de nombreux éléments soient en interrelation, 5 thèmes se dessinent.

Un des premiers freins évoqués par les porteurs de projets est **l'accès au foncier et à l'outil de production**. En effet, le foncier apparaît comme un élément central pour l'installation agricole. L'étude d'Inès Gobé, basée sur une analyse statistique de la base de données des PAI Bretagne et Pays de la Loire, a mis en avant le fait qu'une minorité des individus qui contactent le Point Accueil Installation disposent de foncier : un tiers des porteurs de projets s'étant présentés possèdent du foncier. Cependant, entre 2019 et 2023, parmi les porteurs de projets ne disposant pas de foncier au moment du contact avec le PAI, 65% d'entre eux ne se sont finalement pas installés sur cette même période. Au cours des entretiens avec les personnes n'ayant pas poursuivi leur projet d'installation, près des 2/3 ont cité le foncier comme l'un des principaux freins retardant leur parcours. Parmi les éléments qui soutiennent le foncier comme un frein principal à l'installation, **l'accès à l'offre de foncier opaque** est un facteur important. En effet, une rétention de l'information sur l'offre foncière au sein des réseaux agricoles participerait en grande partie aux difficultés des porteurs de projets à identifier du foncier pour leur installation. C'est le cas notamment des personnes non issues du milieu agricole qui ne trouvent pas ces offres de foncier dans leurs canaux de diffusion et qui souffrent de ne pas pouvoir s'installer. De plus, il existe une **concurrence forte** entre les différents acteurs rendant le foncier disponible moins accessible, avec néanmoins des variations très importantes de cette pression foncière selon les régions et la nature des terres (terres labourables ou pas). Enfin également évoqué, les **règles de priorité au foncier**, plaçant certains candidats dans le bas du panier ou encore les exigences et préférences des personnes cédantes sont d'autres éléments participant à la non-installation de plusieurs porteurs de projets. En ce qui concerne l'outil de production existant, il n'est pas toujours en adéquation et adapté aux projets et aux besoins ce qui limite son accessibilité pour les personnes désireuses de s'installer.

Le second thème identifié comme un frein majeur à l'installation des porteurs de projets est **la faisabilité technico-économique des projets** ainsi que **les conditions de travail** associées. En effet, nombreux sont les porteurs de projets désireux de s'installer dans d'autres types de production mais qui hésitent en raison des conditions de travail, de la rémunération ou encore des investissements importants que cela nécessite. Ainsi l'outil de production peu rentable, avec **un accès difficile au logement**, un **manque de rentabilité du projet** ou encore un **manque de conseil**, sont des facteurs limitants pour de nombreuses personnes.

L'accès au capital et au **financement** apparaît comme un obstacle à l'installation pour les porteurs de projets. Au-delà de la question de la rentabilité d'un projet agricole par rapport à l'acquisition de terrains trop vastes ou nécessitant des rénovations importantes, c'est également **un prix de reprise trop élevée** auquel les porteurs de projets font face. En effet, parfois la distorsion entre le projet envisagé et les capacités de production déjà présentes sur la ferme entraîne un déséquilibre sur le coût de reprise. Ainsi, les personnes ayant arrêté leur projet d'installation évoquent des coûts économiques élevés portant principalement sur les moyens de production nécessaires au démarrage de l'activité agricole comme le foncier ou la structure de production. Parfois cela peut être dû à une surestimation de la valeur de l'outil de production de la part du cédant (qui cherche à valoriser le fruit de son travail à l'issue de sa carrière). Par ailleurs les **coûts de création d'une installation** sont également élevés avec des investissements au démarrage qui peuvent être facilement trop élevés par rapport aux moyens des porteurs de projet. Enfin, il arrive que les porteurs de projets souffrent d'un accès difficile au financement, même s'il est théoriquement proposé par les banques.

Une autre limite pour l'installation des porteurs des projets est **la complexité administrative et la lisibilité du parcours à l'installation**. Cela passe notamment par les **freins liés à la Dotation Jeune Agriculteur** et son éligibilité. S'ajoute à cela, la perception d'un **monstre administratif** lors de l'émergence du projet agricole qui peut se traduire par un écart entre le rêve d'une activité agricole et la réalité administrative ou encore la difficulté d'identification ou de compréhension des démarches et des acteurs à l'accompagnement agricole. Aussi mentionné, la multiplicité des étapes et des trajectoires possibles dans le parcours à l'installation (parfois qualifié de "labyrinthe"), les informations nombreuses et parfois contradictoires qui viennent alimenter un flou administratif rendent l'installation sinieuse et découragent certains porteurs de projet dans leur parcours. Ce dernier pouvant parfois aussi être difficile à allier avec la vie personnelle qui continue en parallèle des démarches à l'installation.

Enfin un dernier obstacle rencontré est **l'image des métiers agricoles** ainsi que **l'ouverture du monde agricole** aux nouveaux porteurs de projets. Ces derniers souffrent de différences en fonction de leur origine, dans les cas où ils ne proviennent pas du milieu agricole, du choix de la filière agricole ou encore de leur genre. En effet, outre l'accès au foncier plus compliqué pour les femmes, elles rencontrent davantage de freins au cours de leur parcours à l'installation qui empêchent l'aboutissement de leurs projets. Par ailleurs, la **dégradation des conditions de travail** par rapport à la situation professionnelle précédente du porteur de projet qui souhaite se reconverter, le **déclassement social** ou encore **les relations avec le monde agricole** qui participe à une exclusion des personnes désireuses de s'installer, limitent les porteurs de projets dans leur parcours. S'ajoute à cela le **manque de compétences** qui crée un sentiment d'illégitimité ou la **peur de l'installation individuelle**, qui tout deux affaiblissent les motivations des porteurs de projets.

Eléments de contextualisation et déroulement des Focus Group

En s'appuyant sur les freins identifiés précédemment lors d'entretiens avec des porteurs de projets n'ayant pas poursuivi leur parcours à l'installation, deux focus group ont été menés. Ces focus groups ont été déclinés dans deux ensembles régionaux : dans l'Ouest et en Auvergne. Autour de la table se sont rencontrés les structures régionales des partenaires ainsi que d'autres acteurs locaux intéressés par les questions de renouvellement des générations et des actifs en agriculture, notamment les Chambres d'Agriculture, le réseau InPACT, les acteurs de la formation agricole, les centres de gestion, banques, coopératives, la SAFER, la FRCUMA, certaines collectivités territoriales, la DRAAF et des acteurs de la recherche. Lors des deux focus groups, environ 30 personnes ont participé et échangé autour des thèmes précédemment présentés. Ces derniers ont été utilisés comme une base à la réflexion et pour faire réagir les personnes présentes sur les freins à l'installation ressentis par les porteurs de projets ayant fait le choix de ne pas suivre leur parcours à l'installation. Ainsi l'objectif majeur de ces Focus Group était de favoriser l'interconnaissance entre acteurs ainsi que de travailler sur l'identification des freins et des leviers pour l'installation des porteurs de projets et enfin de repérer les coopérations existantes et les coopérations souhaitables entre les différentes structures d'accompagnement. Les réflexions et les débats entre les acteurs locaux présents ont permis d'évaluer leur niveau de consensus ou de dissensus au regard des freins identifiés mais également de mettre en lumière de nouveaux freins non évoqués précédemment.

Il est important de noter que le focus group dans l'Ouest a été le premier mis en place et a également servi de point de départ pour la réflexion du second focus group en Auvergne afin de faciliter l'analyse d'ensemble. Par ailleurs, les résultats des deux focus group ont été discutés au comité de pilotage du projet RENOUEUR le 18 juin 2025 à Angers, lors de 4 ateliers participatifs. Ces ateliers, reprenant les 5 thèmes de freins à l'installation, ont été proposés dans le but d'examiner précisément les leviers évoqués dans les focus-group ainsi que de les caractériser plus finement.

Les leviers identifiés pour répondre aux freins à l'installation

1. L'image des métiers agricoles, l'ouverture du monde agricole aux nouveaux porteurs de projet

L'image des métiers agricoles et la fermeture du monde agricole aux nouveaux arrivants sont perçues comme un obstacle à l'installation. Les porteurs de projets extérieurs au milieu agricole, notamment les femmes, rencontrent des freins liés à l'accès au foncier, aux inégalités de traitement et à des conditions de travail souvent dégradées par rapport à leur ancienne carrière. Enfin, le manque de compétences (réelles ou manque de confiance ou d'expérience pratique), le sentiment d'illégitimité et la peur de s'installer seul fragilisent encore davantage leurs motivations. Le projet RENOUEUR a favorisé l'interconnaissance et l'identification de piste de travail autour d'outils de sensibilisation/communication (livret d'accueil, module de formation, ...) pour améliorer l'attractivité du métier d'éleveur.

Dans un premier temps, ce qui ressort des deux Focus Group, pour palier à cet obstacle, est un travail de **communication et de sensibilisation**. En effet, un des premiers freins discutés correspond au manque de connaissance du milieu agricole, de la part des nouveaux porteurs de projets non issus du milieu agricole. En effet, se confronter à un milieu auquel ils ne sont pas habitués, surtout avec des termes ou des services spécifiques, participent au découragement des porteurs de projets dans leur projet d'installation. Plusieurs idées ont émergé des Focus Groups, la **création d'outils de sensibilisation** en essayant d'impliquer les agriculteurs sur leurs

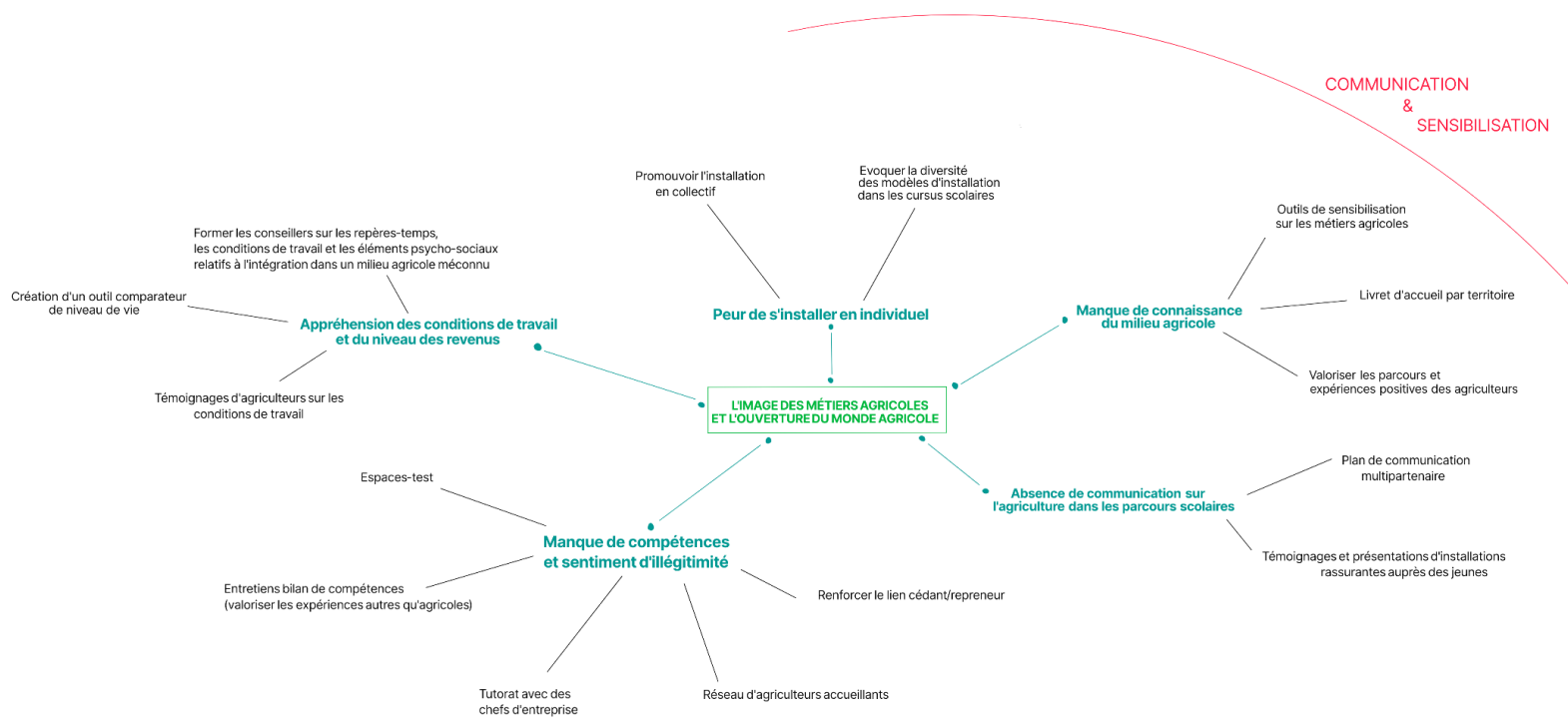
activités : communiquer sur les métiers, à l'image des grandes campagnes de communication ou encore développer les services civiques agricoles. La publication d'un **livret d'accueil** par territoire recensant les services professionnels mais également personnels. Ces deux idées nécessiteraient un travail de collaboration auprès des différents acteurs et accompagnants à l'installation, l'objectif serait de travailler entre les acteurs sur le contenu des livrets, sur chaque zone, ainsi que réfléchir autour de l'animation à réaliser. Pour finir, la communication et la sensibilisation sur le monde agricole, les métiers et les conditions de vie des éleveurs, mais aussi le suivi de formations et d'expériences agricoles adaptées sont des leviers importants pour améliorer l'inclusion des porteurs de projets, améliorer la confiance en soi et réduire leur sentiment d'illégitimité mis en avant dans les enquêtes. Pour cela, il est envisageable de **valoriser les expériences positives des agriculteurs** déjà installés, dans le but de mettre en lumière la diversité des parcours. De plus, pour approcher la problématique du manque de compétences et du sentiment d'illégitimité de la part des porteurs de projet, différentes pistes ont été développées lors des Focus Group comme la **mise en place d'espaces-test**, pour prendre confiance et légitimer son projet dans le territoire. La CIAP a d'ailleurs souligné l'importance de ces espaces-test mais a également évoqué la difficulté financière que cela représente, notamment dans le cas des espaces-test permanents. Pour valoriser les compétences autres que celles techniques agricoles, il serait intéressant de proposer **des entretiens « bilans de compétences »** axé sur la notion de chef d'entreprise comme le pilotage, la gestion du risque, le management... Pour aller plus loin, un principe de **tutorat** peut être proposé faire le lien entre les porteurs de projet et des chefs d'entreprise hors du secteur agricole.

Plusieurs obstacles évoqués par les futurs installés sont relatifs à la peur de s'installer en individuel, les conditions de travail dans le milieu agricole et le niveau de revenus. Les échanges entre les acteurs ont permis de mettre en avant différentes pistes, notamment de **communiquer sur l'installation en collectif**, par exemple les nouveaux statuts SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) et SCOP (Société Coopérative et Participative). Le CELEVAR propose une formation sur la thématique de s'installer en collectif. Pour favoriser l'installation des porteurs de projets en collectif, il a été jugé nécessaire d'avoir une plus forte implication des communautés de communes sur l'état des lieux agricole du territoire. De même, il a été soulevé de favoriser l'intégration progressive au capital, avec un statut des politiques publiques adaptées. La diversité des modes d'organisations à l'installation doit être évoqué dans les cursus scolaire agricole. En effet, les étudiants du BPREA de Montbrison ont jugés intéressants de découvrir qu'on peut s'installer rapidement en collectif, que les collectifs ont bonne presse, et que l'installation à plusieurs est intéressante. Concernant les conditions de travail dans le milieu agricole, pouvant être à l'origine de l'abandon de projet d'installation, le groupe a proposé de **former les conseillers** pour accompagner les porteurs de projet sur les repères-temps de deux emplois, les conditions de travail et l'échange d'éléments psycho-sociaux relatifs à l'intégration dans un milieu agricole parfois méconnu. Les participants aux deux Focus Group relèvent également la **création d'un outil comparateur de niveau de vie** afin de comparer l'agriculture avec d'autres secteurs de même statut. Enfin, en lien avec la communication et la sensibilisation sur la réalité du monde agricole, une campagne de **témoignage d'agriculteurs sur leur vie et leurs conditions de travail** à destination des personnes non issus du milieu agricole peut être envisagé. En effet, il a été mis en avant, à différentes reprises, l'importance de se rendre compte de la charge de travail et des conditions de travail que le projet suscite. C'est alors primordial de communiquer sur ces conditions, surtout auprès des jeunes, et plus particulièrement des jeunes NIMA. La prise en compte de l'organisation du travail, de la qualité de vie et des conditions de travail auprès des étudiants a été souligné par les étudiants en BPREA lors de l'action 3 RENOUER,

qui ont développé certaines idées intéressantes et recommandations utiles pour leurs futurs projets : « Bien séparer vie pro, vie perso ; savoir dire stop ; ne pas s'oublier ; des temps de pause pour un bien-être au travail ; penser « ergonomie » ; privilégier une bonne entente entre associés ; une bonne communication entre les membres ; une répartition juste et équitable des tâches ; ne jamais négliger sa vie sociale ; anticiper les différentes tâches ; penser au temps de gestion comptable et administratif ». Tous ces sujets pouvant faire l'objet d'une attention particulière lors des formations et à l'évocation du parcours à l'installation.

Un autre travail porte sur le **renforcement du lien cédant/repreneur**. En lien avec le frein sur le monde agricole fermé et le sentiment d'illégitimité de la part des porteurs de projets, le Focus Group de l'Ouest a travaillé sur différentes pistes : **sensibiliser les futurs cédants à l'évolution des profils des porteurs de projet**, organiser le **lien entre le « parcours cédant » et le « parcours porteur de projet »** dans le but d'avoir une meilleure compréhension des objectifs de chacun, enfin **accompagner la relation cédant/repreneur tout au long du projet**. Ces points ont été repris et validés par l'atelier du COPIL de RENOUEUR. Par ailleurs, pour renforcer le lien entre les nouveaux porteurs de projet et les accueillir dans le milieu agricole, il est proposé de **mettre en place un réseau d'agriculteurs « accueillants »**, qui recenserait les agriculteurs prêts à recevoir les visites des porteurs de projets, les stages de découvertes ou autres activités nécessaires aux futurs installés dans leur parcours en milieu agricole.

Un dernier frein évoqué correspond à l'absence de communication de l'agriculture dans les parcours scolaires, limitant l'accessibilité, la compréhension et la connaissance de l'écosystème de l'installation. Pour cela il faudrait envisager mettre en place **un plan de communication multipartenaires** par public cible, en particulier dans le cadre de l'enseignement agricole voire général, pour donner du sens, faire de la pédagogie sur « le parcours, les outils » et « casser les idées reçues » avec une posture d'ouverture aux nouvelles installations. En parallèle, il est nécessaire de **proposer des présentations d'installations rassurantes aux jeunes des établissements d'enseignement agricoles**, avec des témoignages, pour atténuer l'image impressionnante du parcours à l'installation et permettre une meilleure compréhension. De plus, au sein des formations agricoles, il est primordial d'ouvrir le champ des possibles en développant la présentation d'installations sur des modèles innovants et atypiques pour donner des exemples variés aux apprenants.



2. La complexité administrative et la lisibilité du parcours à l'installation

L'installation des porteurs de projet agricole est freinée par la perception d'une forte complexité administrative et d'un manque de lisibilité du parcours. Les critères d'éligibilité à la Dotation Jeune Agriculteur, les démarches multiples et qui semblent peu claires (justification non perceptible au premier abord), ainsi que la diversité des acteurs impliqués contribuent à une image qui peut être décourageante du système. Cette lourdeur administrative crée un écart entre les attentes des porteurs de projets et la réalité, rendant le parcours d'installation difficile à concilier avec la vie personnelle. Cependant, il est tout autant important de souligner que tous les porteurs de projets ne se retrouvent pas dans ce cas de complexité du parcours à l'installation (ex : 94% taux de satisfaction sortants du PAI - CA Bretagne) et les leviers qui vont suivre participent à une meilleure clarification du parcours.

Dans un premier temps, un **plan de communication multipartenaire par public cible** est à mettre en place dans le but de donner du sens au parcours et de faire de la pédagogie pour informer les porteurs de projets sur les parcours ou les outils nécessaires pour initier une installation (SRDEA, Capacité professionnelle, DJA). Ce plan de communication doit adopter une posture d'ouverture aux nouvelles installations et surtout « casser les idées reçues » au sujet de l'installation pour contrer l'impression de complexité du parcours. De plus, il est nécessaire de **communiquer sur les différentes étapes**, de les expliquer et de les justifier, qu'elles soient informatives ou payantes et identifier celles durant lesquelles une prise en charge est possible (par des acteurs à préciser : Région, ...). Enfin, ce plan de communication peut aussi permettre de **promouvoir les parcours à l'installation** dit « à la carte » à réaliser par des porteurs de projet à partir d'un « menu » pouvant paraître imposé. Ainsi cela incitera les porteurs de projet à se responsabiliser et à s'autonomiser dans la recherche de ressources au profit de leur projet car cette communication ne peut pas être que descendante mais doit aussi favoriser l'autonomisation des porteurs de projet qui doivent découvrir et comprendre l'information dont ils ont besoin. Discuté lors du Focus Group d'Auvergne, une collaboration est envisageable entre les acteurs du CELAVAR qui accompagnent les porteurs de projets dans leur installation, dont le but est d'être proactif pour intervenir et présenter ses services dans les formations et dans les lycées (en complément des chambres), avec notamment la possibilité d'organiser des séquences collectives avec plusieurs intervenants pour expliquer qui fait quoi. En effet, aujourd'hui, les séances collectives du PAI ne sont assurées que par les Chambres d'Agriculture (ex : Allier).

En lien avec la complexité administrative, la multiplicité des acteurs et la difficulté de lisibilité du parcours nécessite d'être abordé. Ainsi, l'idée est alors de développer des **outils partagés**, entre les différentes structures de l'information et de l'accompagnement à l'installation, dans le but de faciliter les démarches à l'installation. Ces outils pourront être partagés sur les réseaux, aux PAI et dans les cursus de formation dont l'enseignement. Parmi ces outils partagés, un élément clé serait **la création d'une cartographie des acteurs et des dispositifs disponibles** dans la région, en identifiant plus précisément qui fait quoi et surtout ce que les acteurs ne font pas. Durant nos recherches, le site dédié à l'installation en Normandie, soutenu par la région, est apparu comme un bon exemple de répertoire/cartographie des acteurs participant à l'accompagnement des candidats à l'installation ([Carnet d'adresse : Contact agricole en Normandie - Installation/Transmission Agriculture Normandie](#)). Cet outil permet aux candidats de savoir vers qui se tourner en fonction de leur projet, de l'étape à laquelle ils se trouvent ou encore des questions qu'ils ont à poser. Evoquer la connaissance plurielle des organismes qui accompagnent l'installation auprès des étudiants en formation agricole est une bonne idée pour sensibiliser les futurs porteurs de projets sur la diversité des structures accompagnantes, ceci

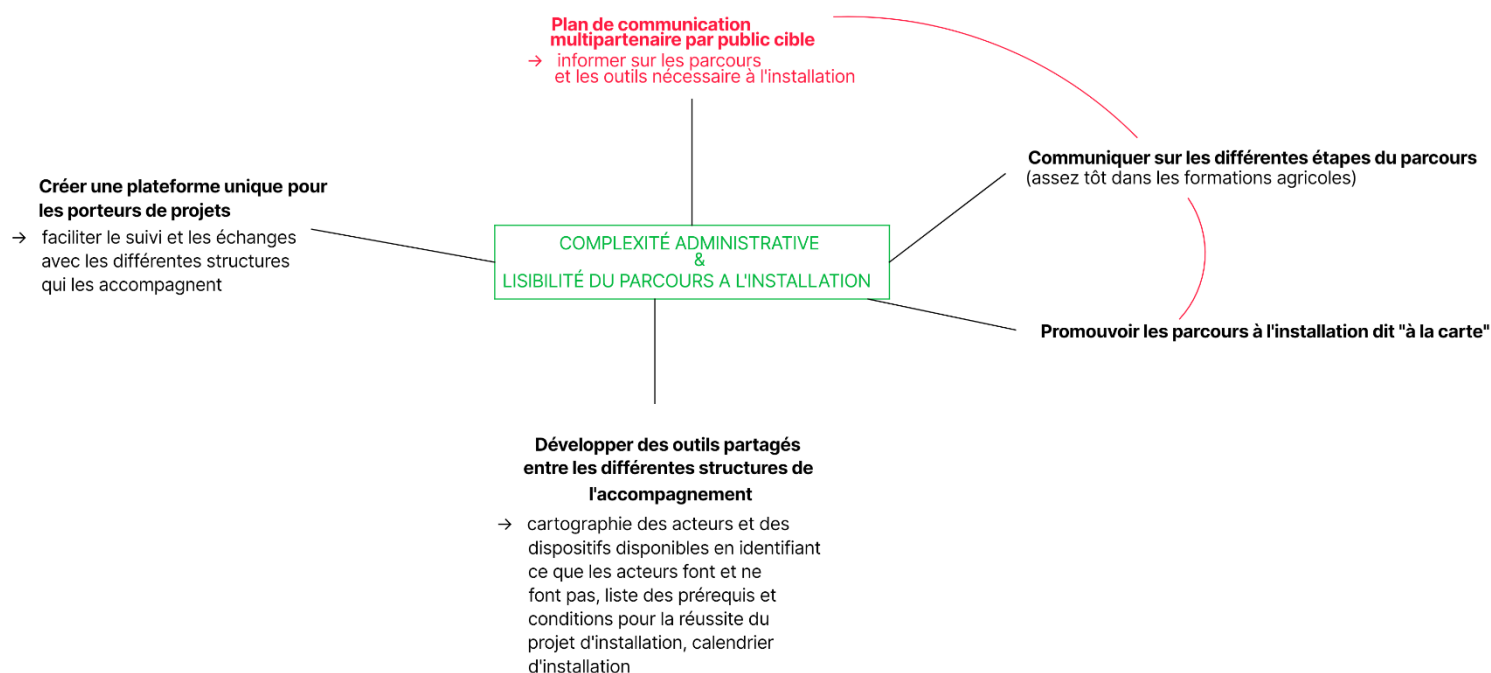
ayant été soutenu dans l'Action 3 RENOUER avec des étudiantes de BPREA. Le Focus Group d'Auvergne a mis en avant une coopération entre ces multiples acteurs qui permet d'accompagner au mieux les porteurs de projet, dans l'Allier : l'organisation de Visites Communes, réunissant sur la ferme qui va être reprise, tous les organismes qui joueront un rôle dans le parcours du porteur de projet. Cette démarche sert à limiter la concurrence inutile entre les acteurs. Il serait alors intéressant de généraliser les visites communes de la ferme à reprendre, pour enrichir le dialogue entre un porteur de projet et des multiples accompagnants dans le but d'avoir des regards croisés, des débats plus larges et de faciliter la communication et les échanges. S'ajoute aux outils partagés, **une liste des prérequis et conditions nécessaires pour la réussite du projet d'installation**. Un **calendrier d'installation** avec les étapes clés est aussi souhaitable, ou encore en lien avec la communication précédemment développée, un guide contrant les idées reçues, décryptant les multiples codes et présentant les étapes incontournables pour démarrer une activité agricole, avec ou sans aides, "sans casser les rêves" ni l'envie d'entreprendre. Enfin, une communication digitale avec des tuto, MOOC, vidéo serait l'occasion de rendre accessible l'information sur les réseaux. Tous ces éléments participent à clarifier les démarches administratives pour permettre aux porteurs de projets de s'y retrouver. Au cours des formations agricoles, il serait pertinent d'évoquer le dispositif d'accompagnement d'un porteur de projet. Lors des discussions avec des étudiants en BPREA, ils ont été surpris par de nombreux points, par exemple : la rapidité de l'installation pour certains projets, le changement de projet à un stade avancé du parcours d'installation, le chiffre d'affaires dégagé avec si peu d'investissement et de surface cultivée sur certains modèles d'installation ou encore le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et le parcours de l'installation facilités par l'accompagnement des porteurs de projet. Ainsi pour faciliter la lisibilité du parcours à l'installation, il est intéressant de sensibiliser au plus tôt les futurs candidats. Ainsi, il faudrait développer les apports sur l'installation aux apprenants dans l'ensemble des niveaux du cursus de formation agricole allant du BP aux écoles d'ingénieurs via des formats d'intervention variés comme les cours théoriques, des modules d'initiatives spécifiques, des interventions extérieures, des visites de ferme ou de structures, des témoignages de jeunes installés, des vidéos, ou encore comme la démarche pédagogique développée dans le cadre de Renouer avec le BPREA de Montbrison ...

Par ailleurs, pour faciliter le suivi et les échanges des porteurs de projets sur leur parcours mais également avec les partenaires, les acteurs des deux Focus Group ont émis l'idée de développer une **plateforme unique pour les jeunes agriculteurs** (coffre fort/France connect), qui serait utile pour suivre et identifier l'avancée du projet : « Mon installation, Mes étapes, Mon projet, Mes docs... » avec la possibilité d'ouvrir des accès pour les partenaires. Cette plateforme améliorerait la mutualisation des informations concernant un dossier entre les organismes intervenants et éviterait de demander aux porteurs de projets plusieurs fois les mêmes informations. Cela pourrait être d'autant plus utile pour les porteurs de projets qui ne se sentent pas rattachés à une seule région, ce qui complexifie leurs démarches à l'installation souvent évolutif et hétérogène d'une région à une autre. Enfin un dernier levier évoqué par les participants au focus group en Auvergne serait de booster l'installation progressive car c'est une formule qui présente des avantages mais qui a été victime de règles changeantes pour accepter le passage d'une pré installation à une installation avec DJA.

A différents moments, il nécessite de communiquer et expliquer la **justification d'étapes qui peuvent sembler contraignantes**, comme les dossiers pour accéder aux aides ou les normes à respecter pour exercer une activité agricole. Pour aider au maximum les porteurs de projet, il faut simplifier l'accès à l'information et la rendre plus compréhensible dans le but de ne pas casser

les rêves et l'envie d'entreprendre. Dans le cas où le porteur de projet est compétent, il faudrait faire reconnaître par les banques les études de projet faite par le candidat à l'installation lui-même, notamment sur des projets non conventionnels. Ainsi il faut promouvoir l'interconnaissance et le partage de références technico-économiques entre les banques, en particulier les banques de départements voisins. Concernant la DJA, il faudrait envisager stabiliser les règles sur les avenants au projet et le contrôle des objectifs de revenus.

Enfin, le Focus Group de l'Ouest a discuté des manques d'accompagnement en amont. Pour cela il est nécessaire de **développer l'accompagnement** pour apprendre les métiers mais surtout prendre la posture entrepreneuriale ou encore choisir une ferme adaptée à son projet ; l'intérêt est d'aider les porteurs de projets à passer de l'idée au projet concret. Cette étape est en lien avec les leviers d'accompagnement identifiés pour la faisabilité technico-économique.



3. L'accès au foncier et à l'outil de production

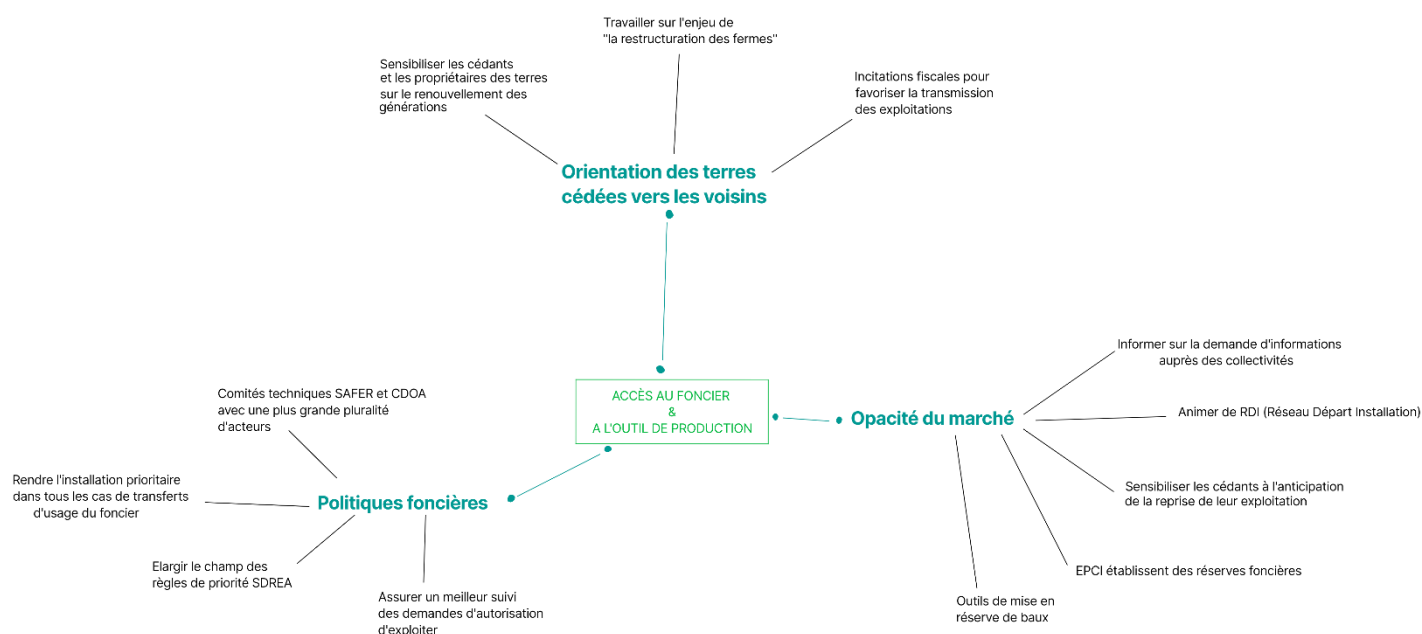
La question de l'accès au foncier combine différents freins : le manque de communication et de transparence sur les offres de foncier, la disponibilité de l'offre à proprement parler, les montants des prix du foncier (enjeu qui recoupe les questions de besoins de financements), les limites des règles d'attribution des terres dans les politiques foncières, les logiques sociales qui amènent à réserver les terres que les agriculteurs cèdent pour leurs voisins exploitants ou encore l'inadéquation entre le besoin en foncier exprimé par les repreneurs potentiels et les types d'exploitations cédées.

Concernant la question de **l'opacité du marché**, les informations sont généralement incomplètes, parfois trop tardives et ne sont pas centralisées (si bien qu'il faut multiplier les sources d'information). Face à cela, plusieurs leviers peuvent être mis en œuvre : informer les porteurs de projets sur le fait que les collectivités peuvent avoir des informations, animer le RDI de façon à ce qu'il soit bien utilisé par les cédants et connu des repreneurs ou encore sensibiliser les cédants afin d'anticiper leur reprise. Dans le cas du RDI, il pourrait être pertinent que les dispositifs fiscaux favorables à la transmission des exploitations soient conditionnés à son usage. Dans certains cas, comme c'est le cas sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération, des commissions locales « Foncier-Installation » sont mises en place, animées par la SAFER et regroupant l'ensemble des acteurs de l'installation agricole. Dans cette commission chaque opportunité foncière est identifiée et discutée avec un ensemble de partenaires, un dispositif (déjà mis en place dans quelques autres territoires) qu'il pourrait être intéressant de reproduire dans d'autres territoires (un dispositif proche semble exister dans les Alpes de Haute-Provence sous l'animation de la chambre d'agriculture). Dans la perspective de **favoriser la disponibilité au foncier**, au-delà de la sensibilisation des cédants et de dispositifs (fiscaux) plus incitatifs par rapport au RDI, nous pouvons également imaginer que les EPCI établissent des **réserves foncières** dans la perspective de favoriser des installations. Les friches pourraient aussi être mieux repérées et faire l'objet de réflexions pour de potentielles installations. Des outils de mise en réserve de baux, en attendant que des porteurs de projets soient en mesure de cultiver, pourraient également être mis en place, à l'image de ce que fait la SCIC Nord Nantes, qui se positionne pour récupérer l'usage temporaire de terres en bail, le temps que des porteurs de projets aient pu développer leur projet d'installation et puissent se positionner sur ces baux.

Concernant les limites liées aux **politiques foncières**, elles concernent tout autant les cadres déterminant les règles d'attribution (SDREA, fonctionnement de la CDOA, mission de la SAFER) que la gouvernance elle-même des instances décidant des attributions et autorisations d'exploiter (composition des CDOA et des comités techniques SAFER). Les CDOA devraient instruire les cas où il n'y a pas concurrence, et ne pas systématiquement délivrer l'autorisation d'exploiter dans les cas où il n'y en a pas, notamment dans le cas d'agrandissements excessifs. À ce titre, il faudrait assurer un meilleur suivi des demandes d'autorisations d'exploiter afin de favoriser la concurrence par des demandes d'installations dans les cas où il n'y a pas d'installations envisagées sur les parcelles considérées. Les règles de priorité des SDREA devraient, quant à elles, s'appliquer de la même façon pour les demandes d'autorisation d'exploiter et les attributions SAFER. La question de l'installation devrait être prioritaire dans tous les cas de transferts d'usage du foncier (transfert de bail, de propriété ou de parts sociales). Les comités techniques des SAFER et des CDOA devraient voir une plus grande pluralité d'acteurs en leur sein et les comités techniques SAFER devraient être préparés en amont, avec les acteurs du territoire (un peu à l'image de ce qui se fait dans la commission locale « Foncier-Installation » évoquée dans le paragraphe précédent). Les attributions foncières devraient également être facilitées pour le développement de projets d'installation menés dans une logique de

« progressivité ». Enfin, malgré la loi Sempastous, la transparence du statut des sociétés pose encore des soucis : le bénéficiaire effectif réel, dans les chaînes de montages juridiques, n'est pas toujours identifiable (notamment dans le cas de holdings détenant plusieurs structures agricoles).

Concernant **le risque d'orientation des terres cédées vers les voisins déjà en place**, plusieurs leviers peuvent être mis en place : le fait de sensibiliser les cédants à maintenir une unité cohérente, transmissible, en leur précisant que les repreneurs peuvent éventuellement mettre en place un nouvel atelier (seul ou en collectif) pour assurer la viabilité de leur exploitation. Plus généralement, il y a un enjeu à travailler sur les différents aspects que recouvrent « la restructuration des fermes », permettant la transmission de fermes importantes à des collectifs ou plusieurs structures agricoles : réorganisation du parcellaire et du foncier bâti, transformation juridique de la ferme, appui à des collectifs ou à des unités de production établissant des coopérations, etc. Des incitations fiscales devraient être mises en place pour favoriser la transmission des exploitations, par exemple en défiscalisant la plus-value immobilière dans les cas où la ferme est transmise d'un seul tenant. Les propriétaires de terres agricoles devraient eux-mêmes être sensibilisés aux enjeux de renouvellement des générations en agriculture afin de participer à cet enjeu, en dialogue avec leur(s) fermier(s).



4. L'accès au capital et aux financements

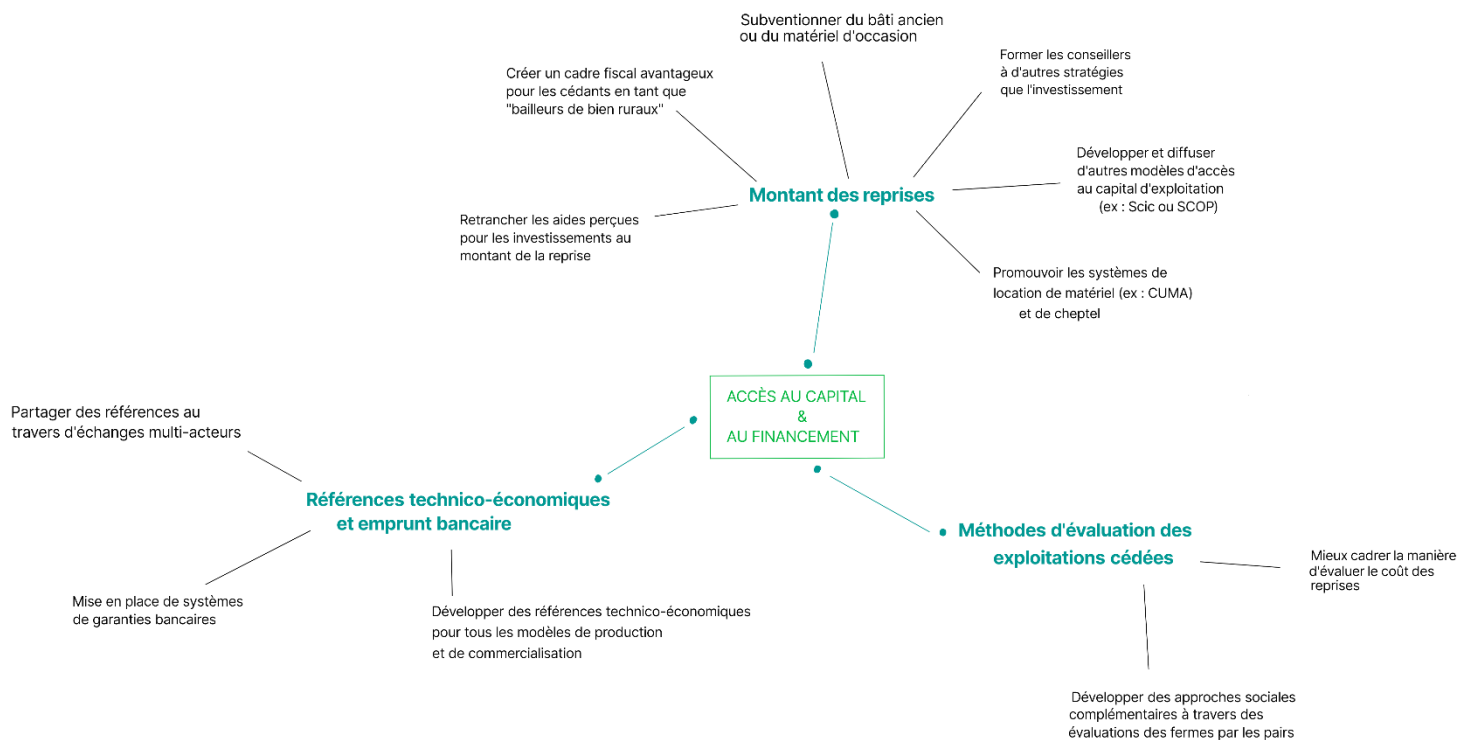
La question de l'accès au capital et aux financements combine différents freins : la question du montant des reprises (foncier et hors foncier) ou des créations d'activités ex-nihilo (impliquant souvent la construction de bâtiments, le raccordement aux réseaux, d'éventuels forages, etc.), la question des méthodes d'évaluation des exploitations cédées, la question des références technico-économiques des différents types de projets agricoles ou encore la question de l'accès aux aides à l'installation ou à l'investissement et la connaissance des sources et modalités possibles de financement (bancaire ou non).

Sur la question du **montant des reprises**, dans la perspective de baisser les montants de ces reprises et/ou de les rendre compatibles avec la rentabilité de l'activité agricole qui démarre, une proposition politique pourrait être de retrancher les aides perçues pour les investissements au montant de la reprise afin de ne pas répercuter le coût d'éléments du capital dont la prise en charge a fait l'objet de subventions. Afin de limiter les coûts d'investissements du repreneur, un autre mécanisme pourrait être de créer un cadre fiscal avantageux pour les cédants en tant que « bailleur de biens ruraux » dans les cas où ces derniers venaient à transmettre leurs bâtiments en ferme (en récupérant la TVA sur les travaux engagés par exemple, etc.). Pour limiter les investissements encore une fois, les dispositifs d'aide pourraient également subventionner du bâti ancien ou du matériel d'occasion, afin de ne pas privilégier que du matériel ou des bâtiments neufs, plus coûteux. Dans la perspective de ne pas participer à la constitution d'exploitation « intransmissibles », les conseillers de gestion devraient également être sensibilisés et formés à ne pas conseiller que les seules stratégies d'investissement (lorsque la capacité d'emprunt le permet), mais devrait également orienter vers d'autres stratégies (hors investissement) permettant de maintenir ou améliorer la situation économique de l'exploitation. Pour limiter les investissements à mener de la part des repreneurs, d'autres modèles d'accès au capital d'exploitation devraient être développés et diffusés, à l'image des SCIC ou des SCOP en agriculture, permettant aux personnes de s'installer avec quelques milliers d'euros, le capital d'exploitation appartenant à la structure coopérative. Parallèlement, les systèmes de location de matériel (à l'image des CUMA) voire de cheptel (en développement) devraient être promus dans les territoires où ces dispositifs sont moins régulièrement adoptés.

Concernant **les méthodes d'évaluation des exploitations cédées**, les méthodes varient, entre une approche patrimoniale, agrégeant la somme des actifs de l'exploitation, ou une évaluation sur la base de la « reprenabilité », consistant à évaluer le capital qu'une exploitation est en mesure d'emprunter au regard du revenu que l'exploitation peut générer, ou encore d'autres approches. En l'occurrence, certaines approches sont plus à l'avantage du repreneur que d'autres. À ce titre, il y a un enjeu à mieux cadrer la manière d'évaluer le coût des reprises dans la perspective d'harmoniser les valeurs des transactions et d'aller vers des transactions les plus « justes » possibles, moins soumises aux aléas des négociations. Certaines approches sociales pourraient également compléter le processus d'évaluation (généralement mené par les conseillers de gestion), à travers des évaluations des fermes « par les pairs » par exemple, dans la perspective de mieux objectiver la valeur d'une ferme (et éventuellement aider le repreneur dans sa négociation).

Concernant **les références technico-économiques et l'emprunt bancaire**, des références technico-économiques seraient à développer pour tous les modèles de production diversifiés associés à tous les types de modèles de commercialisation. Au-delà des références, des systèmes de garanties bancaires devraient être développés pour permettre aux banques de pouvoir prendre plus de risques sur les modèles pour lesquels il existe moins de références, tout

en portant à connaissance des porteurs de projets l'ensemble des dispositifs potentiels de financements (prêts d'honneur, portage foncier, etc.). Des espaces de discussion rassemblant CER, AFOCG, Chambre d'Agriculture et banques finançant le secteur agricole pourraient être créés afin de partager des références technico-économiques.



5. La faisabilité technico-économique des projets, les conditions de travail

Un des freins majeurs à l'installation des porteurs de projets concerne la faisabilité technico-économique et les conditions de travail. Beaucoup hésitent à se lancer dans de nouveaux types de production en raison de la charge de travail, de la faible rémunération ou des investissements nécessaires. Le manque de rentabilité, l'accès difficile au logement et l'insuffisance de conseils renforcent ces obstacles. Le groupe s'est focalisé sur l'importance de la qualité de l'étude d'installation qui va être réalisée, avec des accompagnants en posture de service au porteur de projet futur chef d'entreprise et avec un dispositif qui favorise l'autonomie du porteur (donc son implication) dans son projet, avec un accompagnement multi-acteurs.

La première piste d'action concerne la viabilité des projets et la rentabilité économique du projet porté par les futurs installés. Pour cela, le groupe a conclu qu'il serait pertinent de **réaliser des études globales d'installation** (réflexion sur la marge brute, la valeur ajoutée, le temps de travail, les investissements, la gestion de la trésorerie...) pour chaque projet et au service du futur chef d'entreprise. Plusieurs conditions de réussite de la mise en place d'études globales d'installation, s'appuyant sur un réseau d'acteurs complémentaires, ont été identifiées : un réseau d'acteurs qui partage des valeurs, des engagements, une déontologie d'accompagnement, une offre d'accompagnement « ouverte » et « transparente », des ressources à produire tel que des exemples de projets, des témoignages d'installation au bout de 5 ans, des témoignages sur « comment j'ai changé mon projet » pour sensibiliser à l'évolution du projet. Par ailleurs, pour ancrer le projet dans la réalité, cette étude globale serait également l'occasion de mettre en parallèle le projet et l'adéquation au marché. Cela passe notamment par le **renforcement des relations avec les filières** pour faire connaître les besoins du marché, les exigences de la filière et le retour des valeurs ajoutées. La rentabilité économique du projet est essentielle pour mener à terme l'installation du candidat. Elle doit être vérifiée sur la base d'un business plan rigoureux complété par une étude de marché au sens strict pour les projets cherchant à valoriser les produits en direct (circuits courts). Lors du Focus Group en Auvergne plusieurs pistes ont été envisagées comme la **formation à la conception de projet**, dont l'objectif est de passer de l'idée au projet réel en explorant les diverses possibilités pour savoir faire évoluer son projet. Aussi, il est nécessaire de confronter son projet à la réalité en se rendant sur le terrain et en échangeant entre pairs, en passant par **un réseau de tuteurs spécifiques**. Enfin, la mise en place d'un « **crash-test** » permettrait de vivre le projet et éprouver les aléas pour ensuite anticiper les différents scénarios économiques et être mieux préparer pour la suite du parcours du futur installé. La prise en compte des aléas climatiques et économiques a été identifiée comme un manquement de la part des étudiants en formation agricole qui demande plus de renseignement concernant les fluctuations des cours impactant la situation financière et économique d'un projet d'installation. Ainsi, une sensibilisation des enseignants et formateurs (en économie-gestion) des EEA sur la méthodologie de prise en compte des aléas dans l'élaboration d'un projet d'installation serait utiles afin de mieux sécuriser les projets d'installation, en réalisant des « crash-test », comme évoqué précédemment. Par ailleurs, avec un objectif multi acteur, le groupe de RENOUER propose également **la mise en place de tables rondes en amont de l'installation** pour confronter les projets à un collectif. Ce mode d'organisation est à promouvoir car il permet une multitude de compétences au profit du porteur de projet. Les acteurs à impliquer seraient : les banques, les centres de gestion, les coopératives ou encore les conseillers techniques. C'est le cas par exemple de différentes coopérations soulignées par le Focus Group en Auvergne, notamment l'accompagnement de stagiaires en BPREA qui ont l'occasion de présenter leur projet à un comité, formé par un agriculteur et un conseiller en chambre d'agriculture/banque/MSA, pour évaluer la pertinence et la viabilité du projet. De même

qu'une formation diplômante Pratiques Paysannes, portée par d'ASA en collaboration avec le CFPPA de Neuvy, durant laquelle les participants présentent leur projet à des jurys de professionnels. Pour permettre des échanges entre les acteurs, il faudrait faire connaître les accompagnements en amont en et aval de l'installation avec **une cartographie des acteurs**, également identifié comme un levier primordial face à la complexité administrative. Par ailleurs, bien que les premiers leviers concernent un accompagnement dédié pour les porteurs de projet, il est nécessaire de **favoriser l'autonomie du porteur de projet**, futur chef d'entreprise, afin qu'il s'approprie son projet, notamment ses chiffres économiques.

En lien avec l'étude globale d'installation et la confrontation du projet du candidat à la réalité, le groupe RENOUER a souligné l'aspect essentiel de **la charge de travail** à considérer en amont de la réflexion du projet. Différents outils permettent aux porteurs de projet prendre conscience de la charge de travail induite par leur projet, comme par exemple la Calculette temps de travail, déjà utilisée par les Chambre d'Agriculture Bretagne et Pays de la Loire. Il a été rappelé que la Calculette temps de travail est un attendu pour l'installation, et des avis sont émis au moment de la demande DJA. Cependant, il est primordial de faire de la prévention sur la charge de travail auprès des jeunes, étudiants en formation agricole, ou des personnes moins familières avec le milieu agricole, qui sont moins susceptibles de connaître les enjeux liés à la charge de travail dans le montage d'un projet mais également une fois installé. De plus, il faut reconsidérer l'utilisation de cet outil très en amont dans la construction du projet, car dans l'état actuel les « résultats » de la Calculette temps de travail sont regardés, mais pas assez tôt, ce qui ne laisse que peu de marge de manœuvre pour repenser le projet de la part des candidats. L'utilisation d'un tel outil a fait émerger un point clé dans la conception de projet de la part des candidats à l'installation, le manque de références pour les projets plus atypiques. En effet, dans le cas de la réflexion autour de la charge de travail, il n'est pas évident de pouvoir avoir accès à l'information pour des porteurs de projets peu communs.

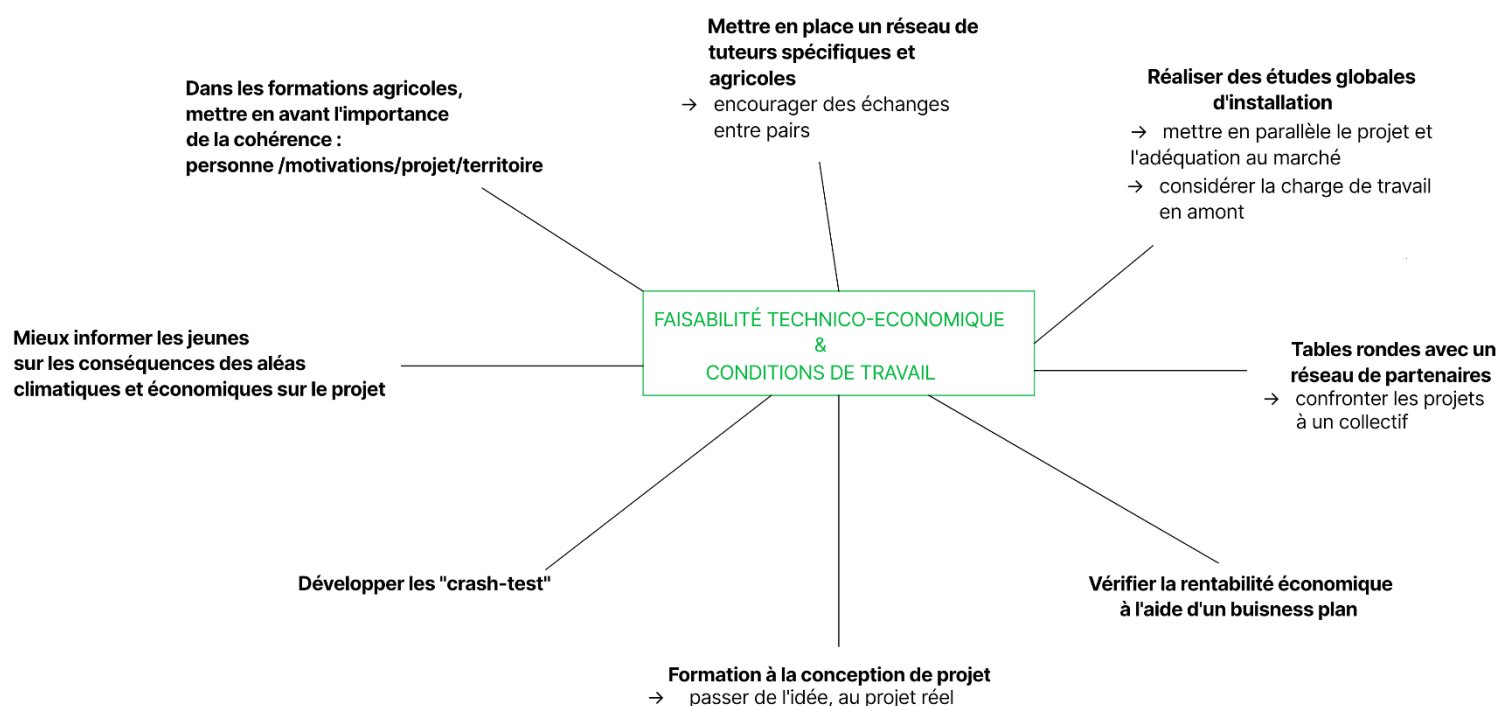
Ainsi, le manque de références est un obstacle cité par les candidats à l'installation, traduit par un manque de partage de références entre les différents réseaux et acteurs, qui nécessiterait d'être amélioré. Aussi, un autre point serait de lever les a priori, ressentis par les porteurs de projets, de la part des conseillers des chambres d'agriculture et des lycées agricoles sur certaines filières et sur certains projets atypiques. Dans le cas des établissements agricoles, il faut informer, via des visites ou des interventions d'installés, sur les projets plus atypiques. En termes de coopération, il serait intéressant de permettre la mutualisation d'échanges de pratiques, de partage de références entre techniciens sur l'accompagnement de toutes les familles d'acteurs. Il serait aussi pertinent d'organiser des échanges entre lycées, en lien avec un module d'ouverture.

D'autres obstacles ont été mis en avant lors des Focus Groups. En Auvergne, les acteurs soulignent le manque d'expérience et de compétences, impactant l'embauche en tant que salarié, notamment pour les femmes. Ainsi, déjà mentionné plus haut, il serait pertinent de **financer un réseau de tuteurs agricoles**, dont l'objectif est d'encourager les porteurs de projets à se former auprès d'eux, pour gagner en compétences et engager le futur du projet à l'installation.

Enfin, le Focus Group de l'Ouest a discuté du coût de reprise, comme un obstacle pour les porteurs de projet à l'installation, qui déplorent un manque de méthode et de références et craignent d'acheter trop cher. Plusieurs leviers ont été évoqués comme l'anticipation des réflexions et des conseils auprès des porteurs de projets (étude de faisabilité, choix d'entreprise pour une meilleure négociation) et aux cédants (patrimoine/capitalisation/sensibilisation). De

plus, la mise en place d'outils est envisageable pour favoriser les transmissions, la progressivité ou encore l'accès à l'habitat.

Plus spécifique à l'enseignement agricole, la faisabilité d'un projet passe également par l'importance de la cohérence personne/motivations/projet/territoire, importante à mettre en avant dans les formations agricoles auprès de futurs candidats à l'installation. Il serait utile de s'appuyer sur des projets réels d'installation d'apprenants durant leurs cursus agricoles (Ex. réaliser des projets en groupe durant les 2 années du BTS ACSE) afin d'aborder les questions de résilience technique, climatique, économiques et humaines d'une exploitation agricole ; les différentes méthodes déjà existantes d'évaluation de la valeur de reprise d'une exploitation (valeur patrimoniale, valeur économique, valeur de « reprenabilité ») pourraient être aussi mobilisées lors de ces travaux de groupes encadrés par leurs enseignants et formateurs (nécessité en amont de former les enseignants/formateurs à ces approches).



CONTACT : Christophe PERROT (Institut de l'Elevage) : christophe.perrot@idele.fr

Copyright : https://fr.123rf.com/profile_bitontawan02

Référence : 0026500012